

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 408

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Door, Mme Levy, Mme Ramassamy, M. Lurton et Mme Kuster

ARTICLE 36

Au début de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Un décret en Conseil d'État »

les mots :

« La loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que ce soit la loi et non un décret qui fixe la liste des professions relevant de la catégorie active. Sur une matière aussi sensible, c'est au législateur de se prononcer.